

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la DIRECTION GENERALE DE L'AVIATION CIVILE

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. La non application des exigences contenues dans cette consigne entraîne l'inaptitude au vol de l'aéronef concerné.

AIRBUS INDUSTRIE

Avions A300, A310 et A300-600

Toboggans et toboggans-canots -
Modification du régulateur des vannes de gonflage (ATA 25)

APPLICABILITE

Avions AIRBUS INDUSTRIE A300, A310 et A300-600, tous modèles certifiés et tous numéros de série toboggans-canots BF GOODRICH de P/N suivants :

7A1296-001, -002 et -003,
7A1297-101, -102, -201 et -202,
7A1298-001, -002 et -003,
7A1299-001, -002, -003 et -004,
7A1300-001, -002, -003, -004, -005 et -006,
7A1359-001, -002, -003 et -004.

RAISONS

Lors d'essais d'évacuation sur un avion A300, des déploiements incorrects de certains toboggans et

Un mauvais fonctionnement du régulateur des vannes de gonflage est à l'origine d'un déploiement toboggan-canot.

La Révision 1 de cette Consigne de Navigabilité vise à prendre en compte une nouvelle révision de Bulletin Service référencé. Cette révision ne modifie pas les conditions d'application de cette CN.

ACTIONS

toboggans-canots affectés (voir § APPLICABILITE de la présente Consigne de Navigabilité), par application du Bulletin Service AIRBUS INDUSTRIE A300-25-0464 ou A310-25-2119 ou A300-25-6137 (suivant les instructions du Bulletin Service BF GOODRICH 25-262 à la révision 1).

REF. : Bulletins Service AIRBUS INDUSTRIE
A300-25-0464, A310-25-2119, A300-25-6137
(à l'édition originale ou toute révision ultérieure)
Bulletin Service BF GOODRICH 25-262 révision 1
(ou toute révision ultérieure approuvée)

La présente Révision 1 remplace la CN 98-122-244(B) du 11 mars 1998.

DATES D'ENTREE EN VIGUEUR :

CN originale : 21 MARS 1998
Révision 1 : 13 NOVEMBRE 1999